

Repenser la perspective des interventions auprès des jeunes dans le système de justice pénale

Anta Niang, chercheuse d'établissement, Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux du CIUSSS de l'Estrie – CHUS de Sherbrooke; professeure associée, École de travail social, Université de Sherbrooke

Marie Dumollard, professeure adjointe, École de travail social, Université de Montréal

FAITS SAILLANTS

- Les jeunes sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) rencontrent des défis multiples dans leur parcours, notamment au moment de la transition vers l'âge adulte, qui nécessitent une prise en charge globale.
- L'intervention est cependant souvent cloisonnée et segmentée, à la fois entre des secteurs d'intervention distincts et autour de bornes d'âge institutionnalisées.
- La responsabilisation individuelle des jeunes sous la LSJPA, qui traverse les interventions, repose davantage sur une lecture des causes individuelles plutôt que sociales de leur parcours judiciaire.
- Les rapports de pouvoir entre les jeunes sous la LSJPA et le personnel intervenant privilégient souvent la voix des adultes au détriment de celles des jeunes et peuvent nuire à leurs possibilités de participer aux décisions qui les concernent.

PROBLÉMATIQUE ET ENJEU PRINCIPAL

Les jeunes suivis sous la Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents (LSJPA), âgés de 12 à 17 ans, peuvent être soumis à une diversité de décisions : des mesures extrajudiciaires (p. ex. avertissement) prononcées par les agentes et agents de police, des sanctions extrajudiciaires (p. ex. travaux bénévoles) qui évitent la voie judiciaire, et des peines dites spécifiques qui ouvrent la voie judiciaire et sont effectuées soit dans la communauté (p. ex. probation), soit en unité de garde ouverte ou fermée dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CR). En 2023-2024, 9 405 jeunes ont reçu des services au titre de la LSJPA, les trois quarts environ étant des garçons (1). Le plus souvent, celles et ceux âgés de 15 à 17 ans, racisés, qui habitent un quartier précarisé au niveau socioéconomique ou qui vivent en région rurale sont les plus à risque d'entrer dans la voie judiciaire (2, 3). Par ailleurs, les jeunes avec des antécédents sous la protection de la jeunesse ont aussi plus de probabilité d'être judiciairisés à la suite d'un premier délit (3)

Les jeunes sous la LSJPA rencontrent des défis multiples pendant l'adolescence et la jeunesse, qui relèvent d'une diversité de champs d'intervention : enjeux de scolarisation, d'insertion en emploi, de santé mentale, traumatismes, etc. (4, 5). Ces défis sont souvent mis en lien avec la sortie de la délinquance et soulèvent des questions à la fois sur la manière de mieux soutenir cette catégorie de jeunes face aux défis rencontrés, notamment lors de leur transition vers l'âge adulte (4), et la place qu'ils et elles occupent dans l'intervention.

Pour citer cet avis | Niang, A. et Dumollard, M. (2025). Repenser la perspective des interventions auprès des jeunes dans le système de justice pénale (p. 104). Dans Instituts universitaires de première ligne en santé et services sociaux du Québec. *Des soins et services de première ligne au Québec informés par la science : un recueil d'avis d'expertes et d'experts*. https://api.vitam.ulaval.ca/storage/Recueil_IUPLSSS_2025.pdf

Penser l'intervention en première ligne sous le prisme des parcours des jeunes sous la LSJPA et des modalités de soutien à ces parcours est particulièrement pertinent pour réduire les inégalités sociales qui les touchent en comparaison d'autres catégories de jeunes (6).

CONSTATS ET CONSÉQUENCES

Constat 1. Entre responsabilisation individuelle des jeunes suivis sous la LSJPA et dynamiques de pouvoir

L'approche actuelle qui guide les interventions auprès des jeunes sous la LSJPA est marquée par une histoire de la justice pénale juvénile ancrée, au Québec, dans une visée de réhabilitation. Plusieurs recherches soulignent cependant le passage progressif d'un modèle d'intervention centré sur les droits et la protection des jeunes à celui centré sur les risques et leur responsabilisation individuelle (7, 8). Ainsi, plutôt que d'agir de manière globale sur des causes sociales et structurelles (p. ex. précarité financière, logement) qui créent un cumul de vulnérabilités chez les jeunes pouvant les amener à se retrouver en situation d'infraction, les interventions auprès d'elles et eux sont souvent centrées sur des dimensions individuelles (p. ex. troubles émotionnels, problèmes de comportement). Au travers d'une telle lecture, les jeunes sous la LSJPA ont tendance à être perçus comme les principaux responsables de leurs actions (8) et se trouvent pris dans des logiques éducatives très règlementées et centrées sur les risques de récidive qu'ils et elles représenteraient pour la société (7).

Les conséquences d'une telle approche se traduisent également dans des rapports asymétriques établis entre les jeunes et les intervenants et intervenantes de la LSJPA, ces derniers faisant eux-mêmes face à plusieurs défis d'ordre structurels dans leurs interventions (p. ex. conditions de travail peu adéquates, manque de flexibilité liée au cadre institutionnel, manque de formation et incertitudes). Ces rapports hiérarchiques peuvent freiner les possibilités de participation des jeunes aux interventions qui les concernent. En effet, du fait de leur âge, ces jeunes peuvent se trouver pris dans des rapports de pouvoir et, par conséquent, d'infériorité par rapport aux adultes avec lesquels ils et elles interagissent, ceci pouvant entraver la participation (9). Dans le cas des jeunes sous la LSJPA, on peut retrouver ce type de dynamiques à plusieurs étapes de leur parcours judiciaire : par exemple lors de leurs interactions avec la police (10), avec le personnel professionnel qui décide des mesures pénales (11) ou encore avec celui qui les met en œuvre (4, 7). Ce type de rapports et les formes d'infantilisation associés peuvent nuire au processus de participation des jeunes aux décisions et à l'intervention qui les concernent (11) et, par conséquent, à leur possibilité d'être acteurs et actrices de leur propre parcours.

Dans ce contexte, penser l'intervention auprès des jeunes sous la LSJPA en lien avec la première ligne s'avère crucial, aussi bien pour agir en amont sur les dimensions sociales qui entourent les parcours de ces jeunes, qu'en aval pour assurer la continuité des services qui leurs sont offerts.

Constat 2. La sectorisation et la segmentation de l'intervention auprès des jeunes sous la LSJPA

Ajoutée aux défis reliés à cette perspective d'intervention, la mise en œuvre de l'intervention témoigne de la fragilité des arrimages entre les services et pointe des enjeux de continuité dans ces derniers, notamment entre ceux de première ligne et de seconde

ligne. Plusieurs travaux soulèvent en effet le morcellement des interventions, et ce, à différents niveaux.

D'une part, les interventions sont souvent cloisonnées ou discontinues entre plusieurs secteurs d'intervention (p. ex. pénal, emploi, logement, santé, dépendances) et différents services, à la fois institutionnels et communautaires (12, 13). Même si le cumul de services est courant pour les jeunes sous la LSJPA (14), la diversité et le nombre des intervenants et intervenantes et des services mobilisés autour d'eux varie (4). La collaboration entre les services semble aussi, aux yeux des jeunes judiciarisés sous la LSJPA, surtout se limiter à de l'échange d'informations entre les personnes intervenantes, voire parfois à du référencement (14). Du côté du personnel intervenant, si la communication, la confiance et l'interconnaissance apparaissent essentielles, plusieurs défis organisationnels (p. ex. roulement du personnel, accords de collaboration entre les services, accessibilité des services) contribuent à la segmentation de leurs interventions (12).

D'autre part, les interventions sont morcelées avec le découpage de la justice dédiée aux personnes mineures et celles pour adultes autour des 18 ans (âge de la majorité pénale). Cette distinction segmente les parcours pour les jeunes qui passeraient d'un système à l'autre comme les services qu'ils et elles reçoivent (6). Elle vient aussi séquencer le soutien à la transition vers l'âge adulte des jeunes sous la LSJPA (15). Pourtant, cette transition s'allonge dans le temps chez les jeunes québécois et se poursuit bien au-delà des 18 ans (16).

En somme, l'importance d'accompagner le parcours des jeunes au-delà de ces découpages sectoriels et institutionnels apparaît essentielle pour mieux soutenir leur insertion sociale tout au long de leur parcours, au-delà de leur seule prise en charge pénale et des bornes d'âge institutionnalisées.

CONCLUSION ET RÉFLEXION

Alors que l'intervention auprès des jeunes sous la LSJPA est souvent appréhendée en silos, il s'avère essentiel de penser l'intervention en première ligne en arrimage constant avec les autres secteurs et niveaux d'intervention, en tenant compte du parcours de vie des jeunes en lien avec le système de justice. Cela implique une étroite collaboration entre les services de première ligne et les services reçus par les jeunes à toutes les étapes de leur parcours sous la LSJPA et au-delà de bornes d'âge institutionnalisées (p. ex. la majorité pénale).

Enfin, un changement de regard sur ces jeunes apparaît nécessaire, en résistant par exemple à la tendance actuelle à individualiser les problèmes sociaux ayant pu mener à leur trajectoire judiciaire, au détriment d'autres causes sociales. Cela apparaît nécessaire dans la mesure où ces jeunes, au-delà d'être suivis dans le système de justice, sont avant tout des personnes actrices de la vie sociale.

RÉFÉRENCES

1. DPJ. (2024). *Quand la violence conjugale est au cœur de la vie de l'enfant*. Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux. https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/DPJ2020/2024/Bilan_provincial_DPJ_2024.pdf
2. Jimenez, E. (2022). Les particularités de l'intervention auprès des jeunes auteurs d'infraction issus de l'immigration, des minorités ethnoculturelles et des Peuples autochtones. Dans J. Carpentier, C. Arseneault, & M. Alain, *Délinquance à l'adolescence. Comprendre, évaluer, intervention* (Presses de l'Université de Montréal, p. 275-301).
3. Lafortune, D., Royer, M.-N., Rossi, C., Turcotte, M.-E., Boivin, R., Cousineau, M.-M., Dionne, J., Drapeau, S., Guay, J.-P., Fenchel, F., Laurier, C., Meilleur, D., & Trépanier, J. (2015). *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : Portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques : Vol. FQRSC 2011-TA-144097*. FQRSC 2011-TA-144097. *Rapport de recherche Programme Actions Concertées, FRQSC*. http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_LafortuneD_rapport_justice-penale-ados.pdf/a6c14f3c-69ec-4baf-a7f0-584a012ac075
4. Dumollard, M. (2020). Entrer dans l'âge adulte sous contrainte sociojudiciaire : Réception de l'action publique et gouvernementalité dans les parcours des jeunes judiciairisés au pénal au Québec [École nationale d'administration publique / Université de Rennes 1]. <https://espace.ensap.ca/id/eprint/220/>
5. Kang, T. (2019). The transition to adulthood of contemporary delinquent adolescents. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 5(2), 176-202. <https://doi.org/10.1007/s40865-019-00115-6>
6. Amsellem-Mainguy, Y., & Lacroix, I. (2023). *Avoir 18 ans en prison* (2023/14). INJEP. <https://injep.fr/publication/avoir-18-ans-en-prison/>
7. Sallée, N. (2023). La discipline sous contrôle. L'enfermement des jeunes délinquants à l'ère néolibérale. *Champ pénal/ Penal field*, (29). <https://journals.openedition.org/champpenal/14669>
8. Trépanier, J. (1999). La justice des mineurs au Canada: Remises en question à la fin d'un siècle. *Criminologie*, 32(2), 7-35.
9. Checkoway, B. (2011). What is youth participation? *Children and Youth Services Review*, 33(2), 40-345. <https://www.wellesu.com/10.1016/j.childyouth.2010.09.017>
10. Bernard, L. et McAll, C. (2009). *Jeunes, police et système de justice. La surreprésentation des jeunes noirs montréalais*. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté.
11. Niang, A., Vargas Diaz, R., Brunelle, N., & Goyette, M. (2023). La participation au processus judiciaire: une exploration des perceptions des jeunes judiciairisés au Québec. *Criminologie*, 56(1), 11-36.
12. Hamel, S., Quirion, B., & Brunelle, N. (2022). Collaborer en contexte de COVID-19 : Point de vue d'intervenants oeuvrant auprès de personnes judiciairisées sur les obstacles qu'ils ont rencontrés. *Criminologie*, 55(2), 187-212. <https://doi.org/10.7202/1093870ar>
13. Quirion, B., Hamel, S., Gadbois, J., & Brunelle, N. (2021). La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciairisées. *Criminologie*, 54(2), 13-38. <https://doi.org/10.7202/1084287ar>

14. L'Espérance, N., Aubut, V., Brunelle, N., Henry, D. (2024). Accès aux services et leur continuité. Point de vue de personnes judiciarisées, dans I. Fortin-Dufour, N. Brunelle, R. Couture-Dubé, & D. Henry (dir.). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire. L'expérience de jeunes judiciarisés de 16 à 35 ans* (p. 247-268). Presses Universitaires du Québec.
15. Brewster, D. (2020). Not Wired Up? The Neuroscientific Turn in Youth to Adult (Y2A) Transitions Policy. *Youth Justice*, 20(3), 215-234. <https://doi.org/10.1177/1473225419876458>
16. Fleury, C. (2009). L'allongement de la jeunesse est-il attribuable à la précarisation de l'emploi ? Examen de la question dans un contexte québécois. *Canadian Journal of Sociology*, 34(2), 283-312.

Cet avis a été produit dans le cadre d'une démarche de mobilisation des connaissances des deux Instituts universitaires de première ligne en santé et services sociaux du Québec (IUPLSSS du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et VITAM – Centre de recherche en santé durable du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale). Il a été publié dans : *Des soins et services de première ligne au Québec informés par la science : un recueil d'avis d'expertes et d'experts.*

Cette initiative visait à dresser un état de situation des soins et des services de première ligne au Québec en regroupant les avis scientifiques de nombreux chercheurs et chercheuses dans le domaine.